

U RISCAMUNINCU

Bulletin municipal de liaison de la Commune de Valle di Rustinu

20235 Valle di Rustinu Tél/Fax : 04 95 38 70 54 mairie-valledirostino@wanadoo.fr <http://www.valledirostino.com>



Directeur de la publication : Christian MORACCHINI
 Rédaction et conception : Ours-Jean CAPOROSI
 Comité de rédaction : Pierre-François FERRANDI,
 Claude LE GOFF et Michel NOVELLINI



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs les Administré(e)s,
 Cari Amichi,

Nous arrivons au bout d'une terrible année 2020. Comme partout dans le pays, notre région a subi une crise sanitaire sans précédent. Même si notre commune a été, pour l'instant, épargnée par la Covid 19, elle aura tout de même payé un lourd tribut puisque dix de nos « paisani » sont partis cette année pour un monde meilleur. Des femmes et des hommes estimés de tous, que nous n'oublierons pas, et qui laisseront un grand vide dans notre village et dans nos cœurs.

Malgré tout, il faut toujours espérer des jours meilleurs. Aussi, à l'aube de cette nouvelle année, avec tout le Conseil Municipal, je vous souhaite à tous une très belle année 2021, pleine de joies, de sérénité, de paix, et surtout, une très bonne santé.

**Pace é Salute à Tutti,
 Tenite forte !**

Christian Moracchini

*Pace é Salute !
 2021
 Tenite forte !!*





25 Juillet : Réunion du **Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de Haute-Corse (SIEEP)**, dans lequel la commune est représentée par le maire **Christian MORACCHINI** (voir **U Riscaminincu n°13**). L'ordre du jour appelait l'élection du président pour la période des 6 ans à venir (voir l'article page 5).

4 Août : A la poste de **Ponte Novu**, inauguration de la plateforme **France Services** en présence de Monsieur **RAVIER**, préfet de **Haute-Corse** et de Monsieur **LEAUSTIC**, sous-préfet de **Corti**. La commune est représentée par le maire et les deux adjoints (voir l'article page 5).

8 Août : Assemblée d'Information municipale (voir l'article page 6).

20 Aout : Conseil communautaire à **Francardu**. A l'ordre du jour, le problème récurrent des ordures ménagères, la prévention incendie, et des questions diverses.

21 Août : Réunion en mairie de **Bisinchi** avec Madame **DRAGO**, la responsable locale de la cellule **Pôle Emploi** de **France Services**. Etaient présents les représentants des communes de **Bisinchi (Pierre OLMETA)**, de **Castellu di Rustinu (Frédéric SOUSTRE)** et de **Valle di Rustinu (Ours-Jean CAPOROSSI)**. Un système de communication moderne (mairies, internet, facebook, twitter, forums...) est à l'étude pour faire mieux connaître les droits et devoirs des demandeurs d'emploi et également pour aider ceux-ci dans leurs démarches de retour à l'activité.

25 Août : Réunion en mairie avec Monsieur **SABIANI**, responsable du **Patrimoine** à la **Collectivité de Corse**. A l'ordre du jour la faisabilité de la mise en valeur du **Sentier du Patrimoine** de la commune (sentier qui relie **Grate** à **Valle** en passant par **16 sites** remarquables comme le moulin de **I Verdi**, l'église **San Silvestru**, **U Castellu à A Scolca**...).

25 Août : Visite des bornes de dépôt de la commune avec Monsieur **ANTONIOTTI**, responsable du service **Ordures Ménagères et Encombrants** à la **CCPP**. Des déplacements de certaines bornes sur la commune sont envisagés.

26 Août : Rencontre avec Monsieur **FRIGOSINI**, sous-directeur d'**ADAL2B**, pour la préparation de la campagne de débroussaillage **2021**.

12 Septembre : Réunion du comité de rédaction du **U Riscaminincu**.

18 Septembre : Rencontre avec Madame **MARTIN**, de la **SAFER**, sur la question de l'information et des droits de préemption de la mairie en matière d'urbanisme. Présentation d'une convention d'élaboration d'un diagnostic foncier de la commune et d'un abonnement au programme **Vigifoncier**.

19 et 20 Septembre : Journées du Patrimoine. La mairie organise la visite du **sentier du patrimoine du Rustinu** (voir l'article page 6).

26 Septembre : Conseil Municipal. A l'ordre du jour : Convention avec la **SAFER**, pétition contre le projet du centre d'enfouissement de **Moltifaù**, désignation du délégué **AGEDI** et questions diverses (voir le compte rendu page 4).

27 Septembre : Elections sénatoriales. **Paul Toussaint PARIGI**, maire de **Santa Lucia du Mercuriu**, ancien président de la **CCPP**, est élu sénateur de la **Haute-Corse**.

2 Octobre : Conseil communautaire à **Francardu**. A l'ordre du jour : Office du tourisme, taux **GEMAPI (Gestion des Milieux Acaquatiques et Prévention des Inondations)** pour 2021, prime exceptionnelle **COVID19**, budget déchets, déchetterie de **Castifaù**, redevance des ordures ménagères 2020 pour les professionnels, fiscalité déchets 2021, projet **SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique)** et questions diverses.

7 Octobre : Election du président de l'**Association des Maires** de **Haute-Corse**. **Ange-Pierre VIVONI**, le maire de **Siscu**, est élu, et succède ainsi à **Anne-Marie NATALI**, maire de **U Borgu**.

12 Octobre : Election au conseil d'administration du **Service d'Incendie et de Secours (SIS)** de **Haute-Corse**.

16 Octobre : Election pour le renouvellement des membres du collège des élus de la **Commission de Conciliation en matière d'Urbanisme**.

22 Octobre : Réunion en mairie sur la prévention incendie (voir l'article page 6).

30 Octobre : **Début du deuxième confinement**.

11 Novembre : Dépôt de gerbe au **Monument aux Morts** (voir l'article page 3).

13 Novembre : Réunion en mairie avec la **SAFER** et le service des routes de la **CDC**, sur le projet de modification du tracé de la **RT20** entre le pont de **E Muzelle** et **Via Nova**.

19 Novembre : Réunion sur le site de **Riscamone** puis en mairie, avec le service du patrimoine de la **CDC**, concernant le projet de **A Strada Paolina** (voir l'article page 11). La restauration du moulin de **I Verdi** a également été évoquée.

20 Novembre : Réunion en mairie avec le bureau d'étude concerné, au sujet du dossier du réservoir de **Via Nova**.

25 Novembre : Conférence audio entre le sous-préfet de **Corti** et les maires de la **CCPP** sur le plan de relance du Gouvernement.

4 Décembre : Réunion du comité de rédaction du **U Riscaminincu**.

5 Décembre : Conseil Municipal. A l'ordre du jour : Eclairage public de la commune, route de la station d'épuration, décisions modificatives du budget 2020 et questions diverses (voir le compte rendu page 4).

11 Décembre : Conseil communautaire à **Francardu**. A l'ordre du jour (entre autre) : Taxe **GEMAPI**, désignation d'un membre au **Comité de Massif**, défense contre les incendies dans le **Niolu**, ambassadeurs du tri, questions diverses.



Cette année, l'arbre de Noël, avec distribution de jouets aux enfants de la commune, n'aura pas lieu.
La COVID19 est, pour l'instant, plus forte que le Père Noël municipal !
Mais ce n'est que partie remise... rendez-vous en 2021 !



La Vie communale ... en bref

- La société de chasse **Amicale Rustininca** a élu son nouveau bureau : **Antoine CRISTIANI** président, **Jean MORACCHINI**, vice-président, **Jean BRIGNOLE**, secrétaire, et **Stéphane CORNILLE** trésorier. La nouvelle équipe, qui souhaite entretenir davantage son domaine de chasse, a pour projets, entre autres, de réhabiliter une grande piste avec pare-feu, d'installer une fosse à carcasses et d'augmenter son nombre de miradors. En 2019, nos chasseurs ont abattu une cinquantaine de sangliers.
- Pour cause de **Covid19**, les hameaux de **Casa Pitti** et de **Terlaghja** ont dû annuler leur fête annuelle prévue au mois d'**Août**. Il en a été de même pour la municipalité qui a décidé de renoncer à l'apéritif municipal qui devait se tenir le **16 Août**. Espérons que 2021 nous fera oublier cette triste année 2020.
- La **Communauté de Communes Pasquale PAOLI (CCPP)** a obtenu une vice-présidence (**Jérôme NEGRONI**, maire de **San Lurenzu**) au sein du nouveau bureau du **Syndicat de Mise en Valeur des Déchets de la Corse (SYVADEC)**, dont le nouveau président élu est **Don-Georges GIANNI**, maire de **Lecci**.
- Une convention de partenariat a été signée entre la commune et la **SAFER** concernant la réalisation d'un diagnostic de la commune en matière d'immobilier et de foncier, de biens sans maîtres, etc (dans le cadre de la création d'une réserve foncière), et l'adhésion à un abonnement au programme **VIGIFONCIER** qui informera en temps réel la commune de toute transaction immobilière ou foncière sur son territoire.
- Les employés communaux (**EC**) ont installé 3 portails agricoles dans le hameau de **Valle**, dans le cadre de la lutte contre la divagation animale, et changé un miroir de sécurité au lieu-dit « **Piazza a u Susinellu** » (au fond de **Valle**).
- Les **EC** ont procédé à une remise en état des éclairages des hameaux de **Grate**, **Casa Pitti** et **Valle**. Rappelons que ces hameaux, ainsi que celui de **Terlaghja**, seront équipés prochainement d'éclairage à LED. Ce système est déjà installé à **Campu Rosu** et **Via Nova** (voir photo page 8).
- L'eau potable de la commune a été contrôlée le 9 septembre. L'eau est de bonne qualité.
- Une convention de partenariat a été signée avec la commune de **Bisinchi** pour l'utilisation mutualisée d'un véhicule type mini-bus dans le cadre d'une navette municipale (voir l'article page 6).
- Le débroussaillage des caniveaux de la route communale de **Casa Pitti** (1200 mètres) ainsi que celui des espaces autour des villas, à **Valle**, a été effectué par les **EC**. Ces derniers ont également bouché et goudronné tous les trous subsistant sur les routes communales, et terminé la clôture de la fontaine de **Terlaghja**.
- Les travaux de rénovation de la chapelle de **Casa Pitti** ont débuté.
- Un parking asphalté est programmé à proximité de l'église Saint-Michel (le long de la **RD615**, direction **Terlaghja**).
- Le service des routes a procédé à une remise en état et à l'installation de nouvelles barrières de protection le long de la **RD615**.
- L'étude et le devis sont en cours pour un projet de city-stade qui se situera sous le parking de la place de la mairie. Les projets d'un boulodrome et d'un four à pizzas, à proximité du restaurant, sont également à l'étude.
- Un appel d'offre a été lancé pour une délégation de service public (DSP) concernant le restaurant communal. Au terme de cet appel, une seule candidature est parvenue en mairie, celle de **Jean-André CECCARINI**. Après entretien avec le candidat, c'est à celui-ci qu'a été confiée la gérance de l'établissement pour une durée de 3 ans. L'ouverture du restaurant communal est ainsi prévue pour le **début de l'année 2021**, (si la Covid19 le permet !).
- La mairie a adressé au président du **Conseil Exécutif** de la **CdC** une demande de reclassification de la **RD615** (voir l'article page 6).
- Le prochain recensement sur la commune qui aurait dû avoir lieu du **16 janvier au 15 février 2021** a été reporté en **2022** pour cause de pandémie.

Le 11 Novembre

**On oubliera. Les voiles de deuil, comme les feuilles mortes, tomberont.
L'image du soldat disparu s'effacera lentement
dans le cœur consolé de ceux qu'il aimait tant,
Et tous les Morts mourront pour la deuxième fois... (Roland Dorgelès)**



Le 11 Novembre 1918, dans la clairière de Rethondes, au cœur de la forêt de Compiègne (Oise), était signé l'armistice signifiant la fin de la Première Guerre Mondiale. **11691 Corses** sont tombés durant ce conflit débuté en Août 1914. N'oublions jamais nos Poilus, morts pour la plupart si loin de leur Ile. **10767** d'entre eux ont été officiellement reconnus « **Morts pour la France** » et **10407** ont leur nom inscrit sur un Monument aux Morts en Corse. A Valle di Rustinu, **137 hommes** sont partis combattre sur tous les fronts de la guerre, **41** n'en sont jamais revenus (dont **22 avaient moins de 25 ans**), soit près de **1 sur 3** !

C'est pour leur rendre hommage, ainsi qu'aux Morts des autres conflits, que le conseil municipal a déposé, au nom de la commune, une gerbe au pied du **Monument aux Morts**. Cette cérémonie s'est déroulée, hélas, en l'absence de la population, confinement oblige. (OJC)



Le Conseil municipal du 26 Septembre 2020

Début de la séance à 15h30. Ce conseil municipal s'est tenu en présence de tous les élus.

Les délibérations suivantes ont toutes été adoptées à l'unanimité :

Signature d'une convention avec la SAFER pour l'élaboration d'un diagnostic foncier de la commune et l'abonnement au site VIGIFONCIER.

Adoption d'une pétition s'élevant contre le projet d'installation d'un centre d'enfouissement à Moltifaù (voir le contenu de la pétition page 5).

Signature d'une convention avec l'association ADAL2B (Association Départementale d'Actions pour le Développement Local) pour un contrat annuel de débroussaillage.

Signature d'une convention avec la commune de Bisinchi concernant l'utilisation mutualisée d'une navette de transport.

Désignation du délégué AGEDI (Agence de Gestion Et de Développement Informatique), syndicat chargé de gérer l'informatique administrative de la commune. Prosper GIOVANNONI, 2ème adjoint, a été désigné.

Les questions diverses suivantes ont également été traitées :

Approbation d'un projet d'appel d'offre pour une DSP du restaurant communal.

Eclairage de commune par LED : Après Campu Rosu et Via Nova, les autres hameaux seront équipés successivement à partir de 2021.

Projet de réfection du mur du Pianu à Grate.

Cadeaux de fin d'année : Dans le cadre d'une gestion comprise par tous, une mise à jour des fichiers a été effectuée et des nouveaux critères d'éligibilité ont été définis. En ce qui concerne les cadeaux de Noël pour les enfants, la limite d'âge reste fixée à 10 ans. Seuls les enfants des parents (père et/ou mère) résidant sur la commune, ou les enfants qui passent régulièrement tout ou au moins un mois des vacances scolaires sur la commune, recevront un cadeau. Pour les « seniors », l'âge d'éligibilité est toujours de 70 ans, et, seuls, ceux résidant au moins 6 mois de l'année sur la commune (en permanence ou lors de séjours réguliers) seront retenus. De plus, un seul cadeau sera attribué par couple.

Après débat, ces nouveaux critères d'éligibilité ont été adoptés à l'unanimité du conseil municipal.

Fin de la séance à 18H30.

Le Conseil municipal du 5 Décembre 2020

Début de la séance à 15h15. Ce conseil municipal s'est tenu en présence de 9 élus sur 11.

Les délibérations suivantes ont toutes été adoptées à l'unanimité des présents :

Décisions modificatives au budget 2020 : Déplacement d'une ligne budgétaire (pour raison administrative), n'entraînant aucune influence sur le budget 2020.

Demande de subvention pour l'éclairage public des hameaux de Casa Pitti, Grate et Terlaghja : Le coût total des travaux s'élève à 38 000 euros, la subvention demandée est de 80%, soit un autofinancement de la commune de 8 000 euros ().*

Demande de subvention pour la route de la station d'épuration : Le coût total des travaux s'élève à 12 000 euros, la subvention demandée est de 80%, soit un autofinancement de la commune de 2 400 euros ().*

Les questions diverses suivantes ont également été traitées :

Réservoir d'eau de Via Nova : C'est désormais un nouveau bureau d'Etude qui gérera ce dossier. La Banque des Territoires a accordé à la commune un prêt de 50 000 euros sur 20 ans (rappelons que le coût total des travaux se monte à 238 000 euros, la part d'autofinancement de la commune étant de 60 000 euros ()).*

Parking de l'église Saint-Michel : Le coût total des travaux s'élève à 42 000 euros, soit un autofinancement de la commune de 8 300 euros ().*

City stade: Le coût total des travaux s'élève à 48 000 euros, soit un autofinancement prévu pour la commune de 10 000 euros ().*

Travaux de réalisation du mur de soutènement du Pianu, à Grate : la proposition du devis (64 000 euros) est beaucoup plus élevée que prévu (la subvention disponible n'étant que de 31 000 euros). Il a donc été proposé de monter un nouveau dossier de financement pour ce projet. La subvention disponible sera affectée à d'autres réalisations, dont le choix reste à définir en conseil municipal.

DSP du restaurant communal (voir page 3) : Une seule candidature est parvenue en mairie, celle de Jean-André CECCARINI. Le Conseil Municipal a donné son accord pour lui confier la gérance de l'établissement pour une durée de 3 ans. L'ouverture du restaurant communal est ainsi prévue pour le début de l'année 2021, (si la Covid19 le permet !).

Fin de la séance à 17H30.

(*) les sommes sont arrondies et TTC

Si vous vous avez des interrogations, des critiques ou des éclaircissements à formuler sur les décisions prises par le conseil municipal, n'hésitez pas à contacter les élus, ils sont les seuls habilités à vous répondre et seront toujours à votre écoute !

Les ragots déshonorent autant ceux qui les créent que ceux qui les propagent !

Le SIEEP de Haute-Corse... kézaco ? (OJC)

Il s'agit du **Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de Haute-Corse** ! C'est une PME sous la forme d'un Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), créée le 01/10/2012. Ce syndicat regroupe **234 communes** de Haute-Corse (Bastia et Corte ne dépendant pas du syndicat).



L'établissement est spécialisé en administration publique (tutelle) des activités économiques et son effectif est compris entre 20 à 49 salariés.

Cet outil doit assurer le développement des réseaux publics de distribution d'électricité en construisant tous les ouvrages électriques nécessaires. Le tout sur un territoire où nombre de communes ne sont pas desservies en totalité par l'électrification, l'éclairage public, le numérique ou l'enfouissement des lignes. Le **SIEEP** est aussi chargé d'émettre des avis sur tous les documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Il est financé par un important budget essentiellement abondé par la **Collectivité de Corse** et l'**Etat**. Cette structure a, par exemple, investi 10 à 12 millions d'euros sur l'année en cours, et 30 millions d'euros sur les 5 dernières années.

Le 27 Juillet dernier, lors de l'assemblée plénière qui appelait l'élection du président pour la période des 6 ans à venir, les 230 maires des communes de Haute-Corse (ou leur représentant) présents, ont réélu **Louis Semidei** à la tête du syndicat avec **153 voix**, son opposant **Antoine Poli** obtenant **75 voix** (les 2 voix restantes se partageant entre 1 bulletin blanc et 1 abstention).

Voilà, vous êtes maintenant « éclairés » sur le **SIEEP** !!

La plateforme France Services de Ponte Novu (OJC)



Le 4 Août, à Ponte Novu, a été inaugurée, en présence du préfet de la Haute-Corse et du sous-préfet de Corti, la plateforme **France Services**. Ses locaux sont situés dans le bâtiment de la Poste. Les communes de Bisinchi, Castellu di Rustinu, et Valle di Rustinu étaient représentées par leur maire et leurs adjoints. Ce guichet unique, qui rassemble 9 partenaires de l'État, est aussi un espace d'innovation. A l'initiative des acteurs locaux (les maires), **France Services** permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, économiques ou éducatifs. Les plateformes **France Services** sont aussi des lieux d'accompagnement des personnes éloignées du numérique. En fonction du niveau d'autonomie numérique et administrative de chaque usager, l'agent **France Services** de Ponte Novu l'accompagnera pour naviguer sur les sites institutionnels, trouver les informations relatives à son dossier, réaliser des procédures en ligne, utiliser le service de visioconférence, etc. Les services proposés dans les plateformes **France Services** couvrent ceux de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, la Caisse Nationale des

Allocations Familiales (CNAF), la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les ministères de l'Intérieur et de la Justice et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP). Les habitants de Valle di Rustinu (et des communes environnantes) ont ainsi à leur disposition un outil important pour régler les problèmes administratifs de la vie quotidienne. Un agent est à leur service, aux heures d'ouverture de la poste de Ponte Novu, et prêt à les recevoir.

Pétition



Projet de Centre d'Enfouissement de déchets à Moltifau

« Ce projet piloté par le **SYVADEC** fait actuellement l'objet d'études complémentaires dont les conclusions ne sont pas encore connues. Son implantation au confluent de trois rivières (**Golu, Ascu et Tartaghjine**) fait craindre des conséquences désastreuses pour l'environnement et les habitants du territoire (pollution, ruissellement, infiltration...). L'enfouissement n'est plus une solution acceptable. Il est de la responsabilité des élus de protéger la santé de leurs administrés et de se soucier de l'avenir de notre microrégion. »

Telle est la pétition qui a été lancée dans la **Communauté de Communes Pasquale Paoli**, sous la forme d'une délibération de chaque conseil municipal, afin de s'opposer fermement à ce projet.

Assemblée d'information



L'assemblée annuelle d'information s'est tenue le 8 Août dans la salle des fêtes de la mairie. Il s'agissait de la première organisée par la nouvelle municipalité. Outre la quasi totalité du conseil municipal (2 conseillers étaient excusés), 31 personnes (toutes équipées de masques !) ont d'abord écouté le discours du Maire, puis ont participé au débat qui a suivi. Au cours de celui-ci, plusieurs questions ont été abordées, notamment le débroussaillage, la future adduction d'eau de Grate, les travaux du passage à niveau de Ponte Novu, l'assainissement, le ramassage des ordures ménagères et des encombrants, les relations avec la Communauté de Communes Pasquale Paoli... Après cette première, tout le monde s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine, et, espérons-le, sans masque et avec, à la clé, un apéritif municipal et républicain ! (OJC)

Journées du Patrimoine



Pour cette 37^{ème} édition des **Journées Européennes du Patrimoine**, la municipalité de **Valle di Rustinu**, par l'intermédiaire de **Jean-Pierre MANNONI**, proposait pour le samedi 19 septembre, une journée de découverte pour la trentaine de participants, venus pour la plupart du canton et bien au-delà. Durant cette balade, des explications ont été données sur le patrimoine vernaculaire, notamment les chapelles, des vestiges du **Moyen-Age** comme une tour, deux moulins, des fours à pains, en passant par la châtaigneraie et les aires de battage. Les visiteurs ont pu voir également un lieu historique, où la tradition orale nous rapporte que **Pasquale Paoli** se tenait le jour de la bataille de **Ponte Novu** (1769). Une chasse au trésor géante était également organisée en partenariat avec la municipalité de **Castellu di Rustinu**, pour les enfants. Cette journée s'est déroulée sous le soleil, pour le plus grand plaisir de tous. Ce partenariat entre les deux communes sera bien entendu renouvelé.



Cette manifestation s'est déroulée en présence des élus **Prosper GIOVANNONI** (2^{ème} adjoint) et **Jean-Pierre MANNONI**, conseiller municipal, pour **Valle di Rustinu**, et **David CASANOVA**, (2^{ème} adjoint) et **Josepha LUCIANI** (conseillère municipale), pour **Castellu di Rustinu**. (OJC)

Réunion « Incendie » du 22 Octobre 2020



Réunion en mairie de Valle di Rustinu, avec la présence des communes de Castellu di Rustinu et de Bisinchi, de la Communauté de Communes Pasquale Paoli (CCPP), du Service Incendie Secours (SIS), de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), de la Sécurité Civile et de la Gendarmerie Nationale, (invitée, la Direction de l'Environnement était absente), sur le sujet de la pression incendiaire sur la vallée du Rustinu. La volonté commune des trois municipalités étant d'obtenir des conseils et de l'aide afin de mutualiser leurs efforts en matière de prévention des incendies, compétence qui revient légalement à la CCPP. Force est de constater que, malgré la bonne volonté de tous les participants, les blocages administratifs et réglementaires, ainsi que le manque de moyens financiers, n'ont pas permis de faire évoluer la situation actuelle. Pourtant, le danger d'une catastrophe est loin d'être à écarter (dixit les pompiers). Malgré tout, les 3 communes ne baisseront pas les bras, et ont décidé de lancer, dans la mesure du possible, le projet d'une réserve communale mutualisée, qui assurera la veille incendie sur le territoire, notamment les jours de grand vent. (OJC)

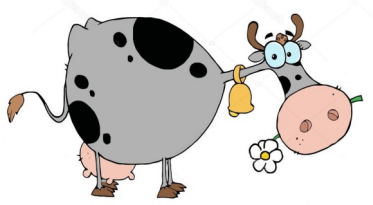
Navette municipale mutualisée



Une convention est signée avec la commune de Bisinchi concernant la possibilité d'un partenariat entre les communes limitrophes pour le transport des concitoyens via l'utilisation mutualisée du minibus de la commune de Bisinchi. Cette convention propose la mise à disposition du véhicule, une journée par semaine, pour un montant forfaitaire. Ce forfait comprend une participation à l'assurance, à l'entretien, au carburant et à la désinfection du véhicule dans le cadre de la COVID19. Le paiement total interviendra en fin de mois sur la base du calcul du service réellement effectué. Cela coûtera ainsi à la commune entre 0 euro (aucune utilisation) et un maximum de 200 euros par mois, si elle utilisait le véhicule hebdomadairement (ce qui ne sera sans doute pas le cas). Le minibus serait conduit par les agents de la commune concernée, le vendredi étant réservé à la commune de Bisinchi. (OJC)



Un veau, sept vaches, émoi, émoi, émoi... (OJC)



Il y a quelques mois, un jeune berger fut filmé alors qu'il jetait d'un pont un veau blessé qu'il avait auparavant percuté avec son véhicule. Un geste que l'on peut évidemment, et pour le moins, lui reprocher. Un déchaînement médiatique et une haine sans limites se sont alors abattus sur l'auteur de ce « crime abject », cet « assassin », ce « tueur d'enfants », à travers les réseaux sociaux, sur les forums et même dans la presse (Corse-Matin, RCFM, Via Stella) ... Alors, rapidement, (et oui, c'est possible !) la justice des hommes est passée, implacable: dix mois de prison dont six avec sursis, avec maintien en détention, obligation de suivre des soins pendant

deux ans, et interdiction de détenir un animal (même une tortue ?) pendant trois ans ! Ce qui équivaut pour un berger à une mort sociale...

Et si ce garçon avait jeté du pont, au lieu d'un veau, un renard ? un rat ? un serpent ? ou un sanglier (pas un marcassin, c'est mignon) ? Y aurait-il eu même déchaînement ? mêmes sanctions ? Entend-on sur ces mêmes réseaux et forums pareille indignation quand assassinats et autres faits divers crapuleux sont « affaires courantes » sur l'île ?

Dans un cas, lynchage médiatique, et dans l'autre « omerta » et « acqua in bocca » ? « Selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » disait La Fontaine. Le berger n'était ni puissant ni misérable, il a été simplement stupide, mais la vox populi l'a rendu noir...

Quelques semaines plus tard, du côté de Monte, sept vaches étaient courageusement abattues de sang-froid... Hélas le coupable n'a pas été filmé, donc pas de réactions médiatiques... Mais suivant le barème appliqué ci-dessus, et s'il on admet qu'une vache vaut 3 veaux ? (je ne suis pas un spécialiste !), l'auteur de cet acte, que la gendarmerie retrouvera facilement puisqu'il aura été dénoncé par les mêmes défenseurs de la cause animale (?), serait condamné à 210 mois de prison dont 126 avec sursis, avec évidemment maintien en détention, obligation de suivre des soins pendant 42 ans, et interdiction de détenir un animal (même un canari ?) pendant 63 ans ! Ce serait un jugement juste et équitable... ou alors ce serait à douter de la justice rendue au nom du peuple français ... ou du peuple corse ...

Histoire locale



Le torpillage du Balkan... (OJC)

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom *Lemay*
 Prénoms *Théodore*
 Grade *Soldat*
 Corps *2^e Régiment de Hussards*
détaché au 4^e Groupe d'Aviation
 N° au Corps. - Cl. *1911/13*
 Matricule. *4918* au Recrutement *Apaccio*
 Mort pour la France le : *16 Août 1918*
 à *Naufrage du "Balkan"*
 Genre de mort *En mer*
 Né le *10 Septembre 1893*
 à *Valle di Rustinu* Département *Corse*
 Arr^m municipal (p^r Paris et Lyon) :
 à défaut rue et N°.
 Jugement rendu le *30 Juillet 1919*
 par le Tribunal de *Marseille*
 acte ou jugement transcrit le *29 Septembre 1919*
 à *Marseille* *Courbe du Rhône*
 N° du registre d'état civil
 55-708-1927. | 26434



Le 16 Août 1918, le Balkan, paquebot de la Compagnie Fraissinet, était torpillé par un sous-marin allemand, avec plus de 500 personnes à son bord. Le navire, sous l'autorité du commandant Jacques Antoine Giorgi, de Tuminu, devait relier Marseille à Bastia, il transportait au moins 300 militaires, pour la plupart des permissionnaires, et 150 civils, ainsi que 32 hommes

d'équipage. Il est 01h35 lorsque le sous-marin allemand UB48, commandé par le capitaine Wolfgang Steinbauer, expédie une torpille qui touche le Balkan à l'arrière. En moins d'une minute, le navire se dresse et commence à couler à la verticale. Le commandant Giorgi est tué sur le coup. Seules 102 personnes survivront au naufrage. Parmi les victimes corses on identifia 208 militaires permissionnaires, 80 civils et 12 membres d'équipage. La commune de Valle di Rustinu fut touchée par cette tragédie, puisque l'un de ses fils, **Théodore Lemay**, né le 10 Septembre 1893, cavalier au 8^{ème} Régiment de Hussards, périt dans le naufrage (ainsi d'ailleurs que ses camarades **Pierre-Félix Caporossi**, de Castellu di Rustinu, et **François Delfini**, de Bisinchi). Sur pratiquement tous les Monuments aux Morts de l'île figure au moins le nom d'une victime de cette catastrophe. Moins de trois mois plus tard, le 11/11 à 11 heures, le clairon sonnait le cessez-le-feu sur tous les champs de bataille de la « Grande Guerre »...

Un ptit coup de g... !!!



L'ortografe et la sintacse... (OJC)



rapport, ce serait celui de la fée Carabosse !

Dernièrement nous avons reçu en mairie un rapport émanant d'un bureau d'étude ajaccien. Ce rapport comporte 223 pages dont 158 comprenant du texte, les 65 autres étant composées de titres, de cartes géographiques, d'illustrations ou de tableaux. Vous me croirez ou non mais, sur les 158 pages de texte, j'ai relevé 301 fautes d'orthographe et/ou de syntaxe ! Soit presque 2 fautes par page ! Sans parler de la tournure de la plupart des phrases que l'on croirait écrites par un dernier de la classe ! Comment un organisme peut-il lâcher dans la nature (notamment dans plusieurs administrations) un tel document ? Où est la conscience professionnelle ? Où est le respect envers le lecteur ? Tristan Bernard disait : « Un devoir criblé de fautes d'orthographe ou de syntaxe, c'est comme un visage abîmé par des verrues ». Si on devait donner un visage à ce

Mieux vaut en sourire...?



Hypocrite Hippocrate... (OJC)

Certains nouveaux médecins veulent bien recevoir en consultation mais seulement aux heures de bureau, et surtout pas en dehors, ni pendant les vacances... Pas de visites à domicile non plus... Ils pratiquent la médecine préventive, c'est-à-dire que vous n'allez les voir que si vous êtes en bonne santé, par simple précaution, ou pour renouveler une ordonnance... Avec eux, si vous êtes vraiment malade, c'est vers les urgences ou le SAMU (ou les sorciers si vous êtes un mystique) que vous devrez vous tourner. Ils veulent une vie tranquille... la preuve, ils ne sont même plus candidats à un mandat politique !

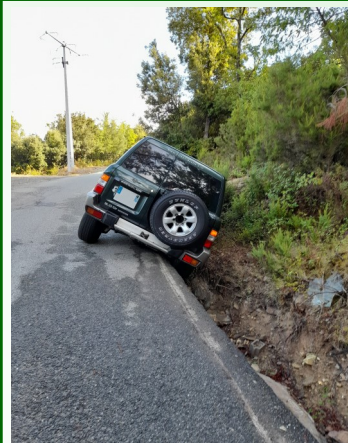
Informations

RD615

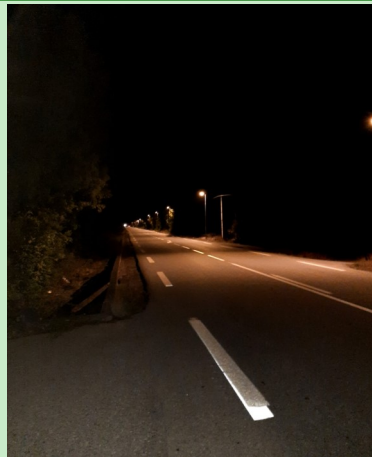
Reclassification de la Route Départementale 615



Depuis quelques années, la circulation sur la RD615, qui relie le village de Valle di Rustinu à la Route Territoriale 20 (RT20), a considérablement augmentée. En effet, cette route est désormais empruntée par les habitants des communes voisines (Mérusaglia, Castineta, Gavignanu, U Salgetu et même U Quarcitellu...) qui l'utilisent (via la RD15B) pour se rendre en direction de Bastia. Cette « surfréquentation » a entraîné une détérioration considérable de la chaussée et de ses bas-côtés. Le classement actuel de la RD615 ne permet peut-être pas d'en assurer un entretien à la hauteur de ce nouveau trafic. La Municipalité a donc écrit au président de la CDC afin d'obtenir, dans un premier temps, l'installation par les services de celle-ci d'un système de comptage, qui permettrait, si cela s'avérait utile, de reclasser la RD615 dans une catégorie supérieure, afin d'en assurer, dans un second temps, la sécurité et l'entretien régulier correspondants à cette nouvelle situation.



Ce ne sont plus des bas-côtés, ni des fossés, ce sont des douves ! Notre RD615 devrait figurer aux Journées du Patrimoine ! Ce malheureux automobiliste l'a appris à ses dépens : un petit moment d'inattention et hop... dans les douves ! Plus de peur que de mal heureusement, mais une belle frayeur tout de même... Et un dépannage à la clé ! (OJC)



Les hameaux de **Campu Rosu** et **Via Nova** sont équipés dorénavant d'un éclairage public par points lumineux (LED). Les autres hameaux disposeront tour à tour du même système. Ces travaux terminés, La commune réduira ainsi ses factures d'électricité (pour l'éclairage public) de plus de 50%

BOUNE ANNÉE!

En **Janvier 2020**, on s'en était souhaité pourtant des bonnes choses: la paix, la santé, le bonheur... comme tous les débuts d'années d'ailleurs ! Mais, bon, force est de constater que cette année (qui comporte un jour de plus !) aura été une « *p... d'année de m... !* » : pandémie, terrorisme, réchauffement climatique, dette s'élevant 120% du PIB national, 10 décès sur la commune... Alors, souhaitons-nous, pour **2021**, le moins de malheur possible, et surtout, en ce début d'année, ne nous faisons pas la bise !! **Pace é Salute quantunque ...** (OJC)



Les Maires en divagation... (Pierre-François FERRANDI)



Que ce soit clair : je ne suis pas contre les éleveurs ! Originaire de ce village, vous savez tous que j'appartiens à des familles d'agriculteurs, et dans ma jeunesse j'ai moi-même assuré des tâches liées à l'agropastoralisme avec, à l'époque, peu de moyens. Et je m'en souviens très bien ! Et c'est justement ce souvenir qui me tarabuste aujourd'hui. En effet, nous montions, par exemple, tous les 2-3 jours dans la montagne de San Paulu pour faire remonter les vaches sur les hauteurs, et ainsi les empêcher d'entrer dans les villages. Il nous arrivait d'avoir à descendre jusqu'à Ortiporiu (et surtout, de remonter ensuite) ! Ce n'était pas de tout repos ! Et si cela arrivait quand même, nous nous rendions sans délai chez le propriétaire concerné, pour discuter d'un dédommagement éventuel. Cela signifie que la complète divagation n'a pas toujours existé, elle était très maîtrisée ! Souvenez-vous du "**furestu**", sévèrement appliqué en période de récolte des châtaignes.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? On voit des animaux en divagation sur tous les terrains, sans aucune consultation des propriétaires, et même dans les villes et sur les grands axes routiers ! Des dégâts récurrents partout, et même des accidents mortels dus à cet état de fait. Et surtout, une impression d'impuissance, voire de "**lascia corre**", de la Puissance Publique.

Il faut savoir, qu'en 15 ans, le nombre de vaches sur l'île a été multiplié par 3 ! Pourquoi ? Parce que la filière agropastorale est probablement celle qui est la plus aidée financièrement en Corse. Chaque année, L'Europe verse environ 36 millions d'euros aux éleveurs corses, simplement en fonction des surfaces déclarées, à raison de 240 € maxi par hectare "exploité", et sans l'exigence d'un seul mètre de clôture ! Or, cet argent (public, rappelons-le !) doit permettre d'aider aux différents aspects des exploitations, dont bien-sûr, à l'édification de clôtures.

Dès lors, j'ai une question simple, voire simpliste, à poser : pourquoi parle-t-on encore au XXIème siècle, de divagation animale en Corse ? Que toutes les parcelles ne soient pas individuellement clôturées, soit, mais pourquoi pas, au moins, des grands parcours protégeant les villages et les routes ? Dans certaines communes, comme la nôtre, ce ne sont plus les animaux qui sont dans l'enclos, mais l'Homme qui doit s'enfermer. C'est dire où nous en sommes arrivés !! Mais, me direz-vous, quand on instruit un dossier, on doit le faire à charge, et à décharge. Il ne s'agit pas pour moi de stigmatiser toute une profession, mais de parler, sans hypocrisie, d'un problème qui nous concerne tous. Il faut donc dire clairement qu'il y a de vrais éleveurs, qui s'occupent de leurs bêtes, et font même progresser la race, et des "chasseurs de primes" ! Et je dis, tout aussi clairement, qu'il faut aider ceux qui font du bon boulot et sanctionner les autres ! Qui peut nier les 4X4 à profusion, les hangars transformés en villas, les boucles d'identification défaits dans la nuit, tous les membres d'une même famille exploitants déclarés, y compris les grands-mères (une famille est actuellement soupçonnée de devoir 1,4 M € !!) etc ? Sans compter qu'entre un propriétaire foncier qui s'appauvrit parce que ses terrains ravagés perdent de la valeur, et le pseudo-éleveur qui accumule les primes sans travailler, la distorsion est énorme ! Et on ne parle plus de dédommager qui que ce soit !

On voudrait nous faire croire qu'il n'existe aucune solution. Et pourtant, tout cela est encadré par la Loi ! Outre le Code civil qui rend le propriétaire responsable de son animal (art 1243), le Code rural et de la pêche maritime prévoit : que les Etablissements Départementaux d'Elevage (EDE) sont chargés d'assurer la traçabilité des animaux de la naissance à la mort, grâce à une identification pérenne (art L653-7), que tout animal étant un "être sensible" (sic) doit être bien traité par son propriétaire sous peine de sanction (art L214-1), que des dépôts pour animaux en déshérence doivent exister dans les communes ou intercommunalités (art L211-1 et suivants). Qu'est-ce qu'on attend pour appliquer cet arsenal ? Pour contrôler le travail d'identification des EDE précités ? Pour instaurer des boucles inviolables ? Pour intensifier les contrôles de l'usage des primes ? Pour faire rembourser les fraudeurs, et ainsi mieux aider les vrais éleveurs ? Pour aider les communes à (re)créer des postes de gardes-champêtres ? Pour sanctionner ceux qui laissent leurs animaux dans un état lamentable ? (une année, l'Etat avait refusé la pose d'anneau sur le groin des porcs, car considérée comme un mauvais traitement. Et laisser des vaches hagardes mourir de faim debout au bord des routes, et même blessées, ce n'est pas un mauvais traitement ?). En restant inerte depuis des décennies, l'Etat aurait-il voulu éviter l'affrontement avec le monde agricole corse et ses soutiens ? Aurait-il voulu acheter la paix sociale (et politique ?) en Corse ? Et maintenant, la nouvelle majorité à la Collectivité de Corse va-t-elle s'emparer du problème ? Selon l'article L4424-33 du Code général des collectivités territoriales, c'est la CDC qui, par convention passée avec l'Etat, définit les grandes orientations du développement agricole, via l'ODARC, dans lequel les organisations professionnelles agricoles sont associées (sic) à la gestion (le président de l'ODARC a récemment fait des déclarations intéressantes sur le sujet : à quand les actions ?).

En fait, qui va enfin répondre à l'exaspération des populations des villages, mais aussi des maires, laissés seuls en première ligne, mais juridiquement responsables, face à un problème digne du Tiers-monde ?



Annie et Marinette... (Pierre-François FERRANDI)

Elle s'appelait Annie...

Son prénom sonnait comme un Youpi ! En fait, elle s'appelait **Annie** ! Ses yeux pétillants et son sourire éclatant étaient connus et appréciés de tous, à **Valle**. Qui n'a pas gardé le souvenir d'**Annie**, virevoltant, à l'époque, entre les tables du **Comité des Fêtes**, interpellant un ami, répondant à tel autre ? Personne non plus n'a oublié ses éclats de rire en société, et sa gouaille habituelle. Car **Annie**, c'était la joie de vivre, et un tourbillon de bonne humeur. Elle était toujours en action, toujours volontaire et pleine de dynamisme, habituée qu'elle était à travailler depuis son plus jeune âge, dans l'entreprise familiale, puis dans son propre commerce. Mais **Annie**, c'était surtout une "montagne" de gentillesse et d'altruisme, toujours prête à rendre service à tous, serviable et amicale, aussi spontanée que sincère, car n'attendant rien en retour. Pourtant, la Vie ne l'avait pas épargnée ces dernières années, c'est le moins qu'on puisse dire !

Nous ne t'oublierons pas, et tu resteras pour toujours parmi nous, ton souvenir étant perpétué par ta fille, et sa petite famille. **Che tu riposi in pace !**

Elle est partie aussi, Marinette...

Facétie de la Vie, elle n'aura survécu à sa cousine que quelques jours seulement. **Marinette** ! Dès l'enfance, elle avait hérité de ce diminutif. C'est vrai qu'elle n'était pas très grande, mais ce petit bout de femme a toujours su occuper sa place à **La Castellaccia**, où elle résidait. D'abord à cause de sa voix, du genre haut perché, qu'on entendait de loin, et plus sérieusement, parce qu'elle avait manifestement une sacrée personnalité, avec un caractère bien trempé. Il faut dire aussi que, très tôt, et tout au long de son existence, elle avait subi des coups du sort très durs, qui ont sans doute contribué à lui forger une carapace. Avec **Charlot**, son mari, parti quelques années avant elle, ils formaient un couple charmant et singulier à la fois, mélange d'eau et de feu, mais tellement solide et empreint d'équilibre. Elle avait été son pilier le plus solide, l'accompagnant dans leur vie privée, comme dans sa vie publique, puisqu'il avait connu plusieurs mandats municipaux, dont celui de premier magistrat de notre commune.

Aujourd'hui, c'est une maison de plus qui se ferme au village, triste et silencieuse. Espérons qu'elle ne le reste pas trop longtemps, grâce à la présence de son fils, et des enfants de ce dernier.

Libre opinion



« On ressent tous tellement de choses » (Claude Le Goff)



L'assassinat de **Samuel Paty**, professeur d'histoire-géographie décapité par un russe tchéchène de 18 ans, a provoqué une vive émotion qui s'est traduite par des temps de recueillement divers: minutes de silence, rassemblements, drapeaux tricolores en berne, textes et poèmes lus lors de l'hommage national dans la cour de la Sorbonne, ou dans les classes en ce qui concerne le texte de Jean Jaurès. Ce texte s'est révélé ardu pour beaucoup d'élèves, et la minute de silence, comme un temps inadapté pour les plus jeunes, et d'aucuns diront même, comme une renonciation.

Tous ces témoignages d'humanité n'ont pas été inutiles, mais trouver des mots, partager, tenter d'exprimer l'inexplicable est apparu comme essentiel, surtout pour des enfants.

Ainsi, « **Je ressens quelque chose** » est un projet artistique, construit et réalisé par les élèves de 6^{ème} du collège de **Biguglia**, sur une musique de **Armand Amar**, avec la participation de leurs enseignantes d'éducation physique et sportive. Cet hommage, moment de cohésion émouvant, met en scène les élèves autour de thèmes qui témoignent l'expression de leurs sentiments et de leurs ressentis: la peur, la colère, l'angoisse et la tristesse. Pas de techniques compliquées, mais des mouvements qui traduisent la matière même des émotions qui les traversent et des mots simples : « **Je ressens quelque chose**, ça se passe dans mon cœur, il bat beaucoup trop fort, se met au temps de l'écho du dehors[...] **Je ressens quelque chose**, ça se passe dans ma tête, les idées crient et courent, elles vont trop vite, trop fort [...] **Je ressens quelque chose**, c'est partout dans mon corps, il frissonne et il tremble [...] **Je ressens quelque chose**, ça se passe dans ma gorge, elle est tellement serrée par la main de l'angoisse que ça fait presque mal [...] **Je ressens quelque chose**, ça se passe quelque part au plus profond de moi, c'est partout et nulle part, c'est étrange la tristesse... ». En suivant, selon l'expression du philosophe **Nietzsche** « **le fil conducteur** » de leur corps, ces jeunes élèves et leurs professeurs ont offert à **Samuel Paty** un vibrant hommage.

Cette création collective a pris la forme d'une vidéo diffusée sur YouTube. Vous pouvez la consulter en tapant « **je ressens quelque chose youtube** » sur votre navigateur. (<https://www.youtube.com/watch?v=wI8rG6T45tM>).



La violence : Laxisme ou Tolérance ? Qu'en pensez-vous ? (Michel Novellini)

De Janvier à Août 2020, 233 maires ou adjoints ont été agressés dans le pays, c'est 14% de plus qu'en 2019. Ces élus ont été victimes de violences verbales et surtout physiques pour avoir simplement voulu faire respecter les règles de vie en commun. Cette forte et regrettable hausse peut-être liée à une augmentation de la défiance vis-à-vis des élus et des représentants politiques comme aussi procéder d'un climat généralisé, que d'aucuns dénoncent, d'ensauvagement (« sauvageons » signifiait à l'origine « arbres non greffés »), lié à des faits de violence contre des personnes.

Les textes permettant de traiter cette violence existent. Il convient de les appliquer. Concernant les maires, la circulaire du 7 Septembre 2020 s'inscrit dans le prolongement d'une circulaire du 6 Novembre 2019, s'agissant entre autre d'apporter à la violence une réponse pénale systématique et rapide et notamment d'éviter les simples rappels à la loi.

De façon plus générale, le taux de crimes et délits pour 10000 habitants était de 13% en 1951. Il est passé autour de 68% en 1985 et jusqu'à la fin du siècle pour revenir à 55% en 2016.

Donc, si l'insécurité ne progresse pas dans la société, les citoyens y sont plus sensibles de par les formes que revêt la violence, notamment les atteintes aux personnes, coups et blessures volontaires, vols, et ce que l'on appelle « incivilités » mais qui sont souvent d'ordre délictuel et qui, surtout, renforcent ce sentiment d'insécurité ressenti par une bonne partie de la population.

La réflexion du sociologue Laurent Mucchielli prend ici tout son sens: « face à ces infractions du quotidien, souvent répétitives, de nombreux citoyens demeurent mécontents car ils trouvent généralement peu ou même pas de réponses de la part des services publics de sécurité ou de la Justice ».

En effet, de nombreux sondages montrent que le laxisme judiciaire et la tolérance excessive des Pouvoirs Publics sont des idées très répandues dans l'opinion, même si ce ne sont que des appréciations subjectives.

Les définitions et les sens donnés aux termes « tolérance » et « laxisme » font apparaître d'emblée que le premier semble paré de toutes les vertus, et même en constituer une pour certains, alors que le second revêt une connotation péjorative dès qu'on le prononce. Pour une majorité de personnes, le laxisme désigne une insuffisance, voire une absence d'autorité, qui peuvent être soit volontaires soit involontaires. De nos jours, il est généralement considéré que l'on ne peut être quelqu'un de bien si l'on n'est pas tolérant. A l'inverse, une personne ne reconnaîtra pas qu'elle est laxiste, si tant est qu'elle s'en aperçoive.

On peut alors légitimement se poser la question suivante: être tolérant, est-ce que cela peut être aussi trop tolérer ? Et pour vous faire sourire, le célèbre mot de Claudel vient vite à l'esprit: « **la tolérance ? Il y a des maisons pour ça !** ». Ce à quoi un anonyme a répondu : « **trop de tolérance, c'est le bordel !** ». Par delà la trivialité du propos, je trouve cette réponse frappée au coin du bon sens.

Tolérer, ce n'est pas accepter ou laisser faire ce que l'on devrait empêcher, combattre et/ou condamner. Il y a des situations où la tolérance est de mise pour éviter les ennuis qui pourraient découler d'un traitement efficace de la situation ou d'une opposition. Si la tolérance est un élément fondamental de la vie en société, elle ne doit pas pour autant évoluer vers une tolérance excessive, voire même du laxisme, pour permettre le maintien du respect des règles de vie en société.

Donc, dans les réponses qu'attendent les citoyens, tant de la Justice que des pouvoirs publics, dans le traitement de la violence, il apparaît nécessaire d'agir, bien sûr dans le respect total du droit mais de son application effective, en dehors de tout laxisme ou de toute tolérance excessive qui peuvent, à terme, mettre en péril la pérennité d'une société. L'histoire du Monde est là pour nous le rappeler.

A strada Paolina



Le 19 Novembre, la commune a reçu la visite d'une délégation de la **CDC**, emmenée par **Joseph GIACOMETTI**, conseillère territoriale en charge entre autre de la culture et du patrimoine, accompagnée de **Jean Pierre ARRIO**, chargé de mission, de **Pierre-Jean CAMPOCASSO**, directeur du Patrimoine, **Félix BACCI**, responsable des sites archéologiques et des musées, Madame **LATOUR**, du musée de la Corse et notre « paisanu » **Jean-Charles CIAVATTI**, du service de l'inventaire du patrimoine culturel. Cette visite sur le site de **Riscamone**, puis en mairie, se situait dans le cadre du projet de la **CDC** « **A Strada Paolina** ». **Christian MORACCHINI**, **Ours-Jean CAPOROSSO**, **Prosper GIOVANNONI**, **Michel NOVELLINI** et **Jean-Pierre MANNONI**, notre spécialiste en patrimoine, représentaient la commune. **A Strada Paolina** se veut le projet qui, à partir d'une thématique historique de référence, doit pleinement profiter aux territoires concernés à partir d'une connexion entre plusieurs sites (le musée de la Corse à Corti, le couvent de A Casabianca, le musée Pasquale Paoli à Mèrusaglia, le couvent d'Orezza, le site de Riscamone, le pont de Ponte Novu, etc). De Merusaglia à Ponte-Novu en passant par Corti, le XVIIIe siècle y sera retracé en tant qu'âge d'or historique de la Corse, avec une fenêtre sur l'Europe des Lumières aux antipodes de la vision passéiste, avec le musée Pasquale Paoli pour porte d'entrée. (OJC)



Peines et joies



Décès: Depuis le mois de **Juillet 2020**, nous avons eu à déplorer les décès de:

Annie PUC CETTI, née **PIAGGI**, de **Valle**, le **28 Juillet**,

Marie RONGICONI née **FERRANDI**, dite **Marinette**, de **Valle**, le **4 Septembre**,

Emile CASONI, de **Grate**, le **3 Octobre**,

Marie-Joséphine BRUSCHINI, née **LECA**, dite **Josette**, de **Terlaghja**, le **9 Novembre**,

et **Antoine BERNARDI**, de **Terlaghja**, le **19 Novembre**.

U Riscamunincu présente ses sincères condoléances aux familles et amis des disparu(e)s.



Carnet rose: C'est avec joie que nous apprenons l'arrivée de **Ambre**, née au foyer de **Perrine** et **François ANGELI**, ancien conseiller municipal.

Bienvenue et longue vie à la petite **Ambre** et toutes nos félicitations aux heureux parents.

Nous espérons votre indulgence pour toute omission (ou erreur) involontaire de notre part.



Mairie de VALLE di ROSTINO

20235 VALLE DI ROSTINO



mairie-valledirostino@wanadoo.fr



<http://www.valledirostino.com>

04 95 38 70 54

Permanence des Elus (Maire ou Adjoint) tous les vendredis après-midi

En cas d'urgence:

Vous pouvez joindre:

Le Maire au 06 83 79 88 55

Le 1er Adjoint au 06 79 40 61 16

Le 2ème Adjoint au 06 08 60 19 29



Je vois J'entends Je parle

Vous voulez en savoir plus sur votre commune ? Son actualité ? Son patrimoine bâti ? Ses activités culturelles ? Tout savoir sur vos démarches administratives ? La météo ? Rien de plus simple : Allez sur le site <http://www.valledirostino.com> ou sur la page facebook <https://www.facebook.com/valledirostino> !!



COMMUNAUTE de COMMUNES PASQUALE PAOLI

Les encombrants (déchets électriques et électroniques, meubles, ferrailles, appareils électroménagers, sauf les cartons) sont collectés sur la commune **tous les premiers jeudis du mois**. Si vous avez besoin de ce service, il vous suffit de prévenir la CCPP (04 95 32 34 08) ou la mairie quelques jours avant la date de ramassage prévue.



Notre réserve communale de sécurité civile est à renouveler. Cette réserve est chargée d'apporter son concours dans les situations de crise grave. Tout habitant de la commune a vocation à pouvoir y être intégré, sur la base du bénévolat. Il suffit pour cela de signer un acte d'engagement pour une année.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact avec la mairie.



Le comité de rédaction du **U Riscamunincu** propose aux lectrices et lecteurs du journal de participer à la vie de celui-ci par l'envoi de textes dans les domaines qu'ils souhaitent aborder (dans le respect de chacun et hors toutes polémiques sulfureuses ou attaques personnelles). Les textes doivent être adressés à la mairie: (mairie-valledirostino@wanadoo.fr)